

Stratégie nationale en faveur des pollinisateurs 2021-2030

Travailler ensemble pour développer des écosystèmes sains et améliorer la production alimentaire et le bien-être humain.



I. Avant-propos

La pollinisation constitue une base essentielle de la biodiversité ainsi que de plusieurs autres services écosystémiques. Les pollinisateurs comprennent un large éventail d'espèces animales, en particulier des insectes, parmi lesquels les plus importants sont les abeilles, les syrphes, les papillons de jour et de nuit. Ils sont les gardiens de la diversité des fleurs sauvages et favorisent la santé des écosystèmes, notamment en jouant un rôle clé dans la reproduction des plantes, en facilitant la production de fruits et de graines dont dépendent les oiseaux et d'autres animaux. Ils jouent un rôle clé dans la production et la qualité des aliments et sont de véritables alliés pour nos agriculteurs. Les pollinisateurs sont très appréciés du public¹.

Il convient de noter que le déclin des pollinisateurs en Belgique est réel, et qu'une approche commune s'avère de toute urgence nécessaire pour inverser la tendance négative. La situation est particulièrement préoccupante et urgente pour les pollinisateurs sauvages. Sur les 381 espèces d'**abeilles sauvages**, plus d'un tiers ont disparu ou sont menacées de disparition à des degrés divers (45 espèces éteintes et 113 en danger). Les autres espèces sont considérées comme peu préoccupantes ou trop peu connues pour que leur état de conservation puisse être évalué². Les espèces de **syrphes** (une famille de mouches, Diptera) montrent une tendance au déclin et plus de 50 des 320 espèces environ sont menacées³. 2423 espèces de **papillons de jour et de nuit** ont été recensées dans notre pays, et environ un tiers à la moitié des espèces ont disparu ou sont menacées⁴.

Les colonies d'abeilles enregistrent quant à elles, et plus particulièrement après l'hiver⁵, des taux de mortalité variables dans l'espace dont les causes ont récemment été étudiées en Belgique. Les apiculteurs soutiennent avec succès le maintien, voire l'augmentation, des stocks d'abeilles domestiques dans certaines régions mais ces efforts se font souvent au détriment de la production de miel car il faut un certain temps avant de relancer la production dans une colonie.

¹ IPBES (2016). Le rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. S.G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca, and H. T. Ngo (eds). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 552 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3402856>

² Drossart M., Rasmont P., Vanormelingen P., Dufrêne M., Folschweiller M., Pauly A., Vereecken N. J., Vray S., Zambra E., D'Haeseleer J. & Michez D. 2019. Belgian Red List of bees. Politique scientifique belge 2018 (BRAIN-be - (Belgian Research Action through Interdisciplinary Networks). Mons: Presse universitaire de l'Université de Mons. 140 pp.

^{3,4} Peeters M., Franklin A. & Van Goethem J., 2003. La biodiversité en Belgique. Institut royal des Sciences naturelles de Belgique, Bruxelles, 416 pp.

⁵ <https://www.honeybeevalley.eu/newsflash/wintersterfte-2019-2020-eerste-resultaten>

En 2016, la Belgique a rejoint l'International Coalition⁶ of the Willing on Pollinators, et s'est ainsi engagée à prendre des mesures pour protéger les pollinisateurs et leurs habitats afin d'arrêter et d'inverser leur déclin, « en développant, facilitant (si ce n'est pas déjà fait) et mettant en œuvre des stratégies en faveur des pollinisateurs ».

Le Groupe de travail pollinisateurs (GTP) est un groupe d'experts créé et mandaté par le Comité de coordination de la politique internationale de l'environnement (CCPIE) pour informer et conseiller sur les politiques affectant les pollinisateurs et la pollinisation. En octobre 2012, la Conférence interministérielle de l'environnement (CIE) a demandé au GTP d'émettre des recommandations sur les mesures nécessaires à la préservation des pollinisateurs et de la pollinisation. S'inspirant d'exemples dans les pays voisins et s'appuyant sur les plans d'action précédents, des recommandations le GTP propose, ici, une série de recommandations qui constituent un pas vers une stratégie nationale. Une telle stratégie assure, en effet, la cohérence et la collaboration nécessaires entre toutes les parties prenantes, tout en permettant la flexibilité nécessaire pour s'adapter aux circonstances régionales et sectorielles.

Les mesures⁷ sont regroupées en trois piliers : (1) rendre l'agriculture et l'horticulture favorable aux pollinisateurs ; (2) rendre les villes, les infrastructures et les espaces favorables aux pollinisateurs et (3) améliorer la connaissance et la sensibilisation sur l'état des pollinisateurs et les causes de leur déclin.

II. Objectifs

Nous visons un avenir dans lequel les pollinisateurs prospèrent et fournissent leurs services essentiels en profitant, en tant qu'espèces parapluie, à notre biodiversité, la santé des écosystèmes, la production alimentaire et le bien-être humain :

1. Augmenter l'étendue, la qualité, la diversité et la connectivité des habitats (aire de butinage et site de nidification) et des ressources alimentaires disponibles pour soutenir des communautés de pollinisateurs sauvages et domestiques en bonne santé dans tout le pays.
2. Atténuer les facteurs de déclin des espèces pollinisatrices et prévenir leur extinction.
3. Accroître la résilience de tous les pollinisateurs au changement climatique et aux phénomènes météorologiques violents.
4. Sensibiliser les différents acteurs (publics et privés) et former les secteurs essentiels à la résolution du problème.
5. Améliorer la collaboration entre toutes les parties prenantes, en particulier entre les différentes autorités concernées.
6. Accroître la base de données fondée sur les preuves nécessaires pour étayer des politiques et des actions efficaces et en contrôler l'impact.

⁶ <https://promotepollinators.org/>

⁷ Les recommandations se sont inspirées du « Plan d'Action en faveur des pollinisateurs sauvages de Belgique et des Haut-de-France » rédigé dans le cadre du projet Interreg « SAPOLL – Sauvons nos pollinisateurs » (2019-2029).

III. Cibles

1. d'ici 2025 :

- Réaliser un suivi complet des changements dans la distribution et l'abondance de toutes les espèces de pollinisateurs à travers le pays.

2. d'ici 2030 :

- Réduire de 50 % le nombre des espèces de pollinisateurs sauvages présentant une tendance négative en termes de taille de population et de distribution et augmenter de 50 % le nombre des espèces présentant une tendance positive, par rapport à 2019,
- Atteindre une mortalité hivernale annuelle des colonies d'abeilles domestiques de moins de 15 %.

IV. Principes transversaux

Œuvrer pour une faune de pollinisateurs plus diversifiée et plus efficace favorise la biodiversité dans son ensemble et contribue à la production alimentaire, à la résilience des écosystèmes et au bien-être humain. En d'autres termes, les efforts doivent viser à améliorer à la fois les pollinisateurs et les services écosystémiques qu'ils fournissent. La protection des pollinisateurs profite à tous : citoyens, consommateurs, producteurs.

La réalisation de ces objectifs devrait donc constituer un but commun et nécessite l'implication de tous les secteurs et groupes de notre société. La réussite de la mise en œuvre de la stratégie proposée reposera sur un dialogue et une coopération étroite entre tous. De même, une forte collaboration entre les experts et les acteurs s'occupant des pollinisateurs sauvages et domestiques est nécessaire pour faire face aux multiples défis communs et briser des préjugés.

La création et la diffusion des connaissances permettent de définir des actions pertinentes et efficaces, de suivre leurs résultats et de mobiliser les parties prenantes. Pour ce faire, la recherche sur les pollinisateurs et les causes de leur déclin, ainsi que les instruments de surveillance, doivent bénéficier d'un financement durable et prévisible. Il est nécessaire de disposer d'outils (y compris des outils de communication) qui soient adaptés à l'usage et aux réalités de la grande diversité des groupes de parties prenantes concernés.

V. Trois piliers d'intervention

1. Rendre l'agriculture et l'horticulture favorables aux pollinisateurs

Un système alimentaire durable est un système alimentaire qui assure la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous de telle sorte que les bases économiques, sociales et environnementales permettant de générer la sécurité alimentaire et la nutrition pour les générations futures ne soient pas compromises⁸. Cette vision est à la base de la stratégie « De la ferme à la table » proposée par la Commission européenne⁹. L'intégration des pollinisateurs dans les pratiques agricoles est un élément clé de la concrétisation de cette vision. Une série d'actions peuvent être envisagées pour mettre en place une stratégie de meilleure intégration des pollinisateurs dans l'espace agricole. Pour que certaines mesures puissent se développer pleinement, elles doivent tenir compte du paysage, d'autres aspects environnementaux et être autorisées à se déployer sur de longues périodes. Un soutien économique est nécessaire pour que nos agriculteurs restent compétitifs tout en évoluant vers une pratique agricole plus respectueuse des pollinisateurs. Certaines mesures peuvent être adaptées à l'échelle nationale, mais nombre d'entre elles exigent d'abord que la Belgique soutienne (1) un budget agricole solide pour améliorer la durabilité de la politique agricole commune (PAC) et (2) la définition d'objectifs et d'indicateurs clairs concernant les pollinisateurs et la pollinisation dans la PAC. À cet égard, le Groupe de travail pollinisateurs rappelle sa note de politique intitulée « Protect pollinators in the Common Agricultural Policy beyond 2020 » (Protéger les pollinisateurs dans la politique agricole commune au-delà de 2020).

1.1. Mettre en place une coordination étroite entre les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, les comités, les experts et les délégués.

Le déclin actuel des pollinisateurs ainsi que de nombreux autres défis auxquels l'agriculture et la biodiversité sont confrontées sont renforcés par une déconnexion entre les politiques agricoles et environnementales et un manque de consultation entre les décideurs politiques à tous les niveaux. Parfois aussi, des silos et des visions restrictives existent entre les naturalistes, les agriculteurs, les apiculteurs, et la société civile. Pour y remédier, il faut une consultation et un dialogue plus étroit entre les acteurs et une meilleure cohérence entre les mesures politiques dans les deux secteurs, ainsi qu'une coopération étroite entre les agriculteurs et horticulteurs, les apiculteurs, les organisations de défense de la nature et les organisations agricoles.

⁸ FAO

⁹ https://ec.europa.eu/food/farm2fork_en

1.2. Promouvoir et encourager - notamment par un soutien financier approprié - un ensemble de pratiques agricoles favorables aux pollinisateurs.

Les recommandations suivantes devraient être prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans stratégiques de la PAC développés pour chaque région en Belgique, comme le recommande la Cour des comptes européenne dans son rapport spécial sur les pollinisateurs¹⁰, et devraient inspirer les interventions en matière d'eco-régimes ou des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) de la future PAC.

L'architecture verte de la PAC (ensemble d'instruments au sein du premier et du deuxième pilier) sont conçus pour soutenir les agriculteurs qui souhaitent volontairement aller au-delà des exigences obligatoires et de base de la conditionnalité. Deux types d'interventions sont possibles, d'une part les éco-régimes (ER) au sein du premier pilier (intervention annuelles volontaires sur base d'un paiement par la fourniture des services écosystémiques ou des pertes de revenus et des coûts de transaction) et d'autre part les MAEC au sein du deuxième pilier (engagements à long terme et dont les contraintes vont parfois au-delà des ER).

En ce qui concerne la mise en œuvre, des règles stables, un soutien financier approprié et une pluriannualité dans la mise en œuvre de l'implémentation de la mesure sont nécessaires afin de générer un impact positif et durable. Les agriculteurs engagés dans cette démarche pourraient bénéficier d'un label régional certifiant leurs bonnes pratiques en faveur des pollinisateurs. .

1.2.1. Rotation et gestion des cultures

La mise en place de la rotation et de la diversification des cultures sur des périodes annuels (dans le cadre des éco-régimes par exemple) aide à la lutte contre certaines maladies des cultures et conduit à la création d'un patchwork de cultures (y compris pour l'établissement de zones de nourrissage pour les animaux et les insectes), cette mesure garantit la disponibilité et la diversité de ressources alimentaires pour les pollinisateurs toute l'année.

Une mesure à encourager est la coopération intra-agriculteurs d'une zone pour les agriculteurs volontaires qui éprouveraient des difficultés à mettre en place une rotation sur cinq ans, recommandées par les experts en pollinisateurs, et qui souhaiteraient se coordonner davantage. Dans la mesure du possible il faudra tenir compte du calendrier des floraisons des cultures et celui des autres éléments mellifères présents sur les exploitations pour fournir des ressources alimentaires tout au long de l'année.

Au niveau des systèmes de culture où c'est possible, les agriculteurs doivent être encouragés à planter un certain nombre (idéalement au moins deux) d'espèces intéressantes pour les pollinisateurs entre les rangs/champs.¹¹ En supposant que les grandes cultures soient pollinifères, ces espèces devraient fleurir à des périodes différentes de celles des grandes cultures afin de garantir un accès maximal et optimisé à une ressource alimentaire pour les pollinisateurs.

¹⁰ https://www.eca.europa.eu/Lists/ECADocuments/SR20_15/SR_Pollinators_EN.pdf

¹¹ Par exemple des cultures de légumineuses (trèfle rouge, luzerne, lotier, esparcette, ...) et/ou des cultures mixtes avec des légumineuses.

1.2.2. Inclusion de cultures/variétés de cultures présentant un intérêt pour les pollinisateurs

Les agriculteurs devraient être encouragés à inclure une ou plusieurs cultures présentant un intérêt pour les pollinisateurs sur un pourcentage de la surface agricole annuellement (idéalement 10 %). Les variétés de cultures sélectionnées doivent avoir des effets favorables à l'environnement dans la protection des ressources naturelles et doivent fournir des ressources aux pollinisateurs et avoir une capacité mellifère et pollinifère démontrée/certifiée ainsi que des périodes de floraison prolongées (graines oléagineuses, légumineuses, etc.). L'utilisation de pesticides sur ces cultures doit être évitée ou réalisée suivant des protocoles stricts tenant compte de l'écologie des pollinisateurs (voir les points 1.2.3 et 1.2.5).

Une autre possibilité est la création/implantation de bandes aménagées pluriannuelles orientées pollinisateurs dans le cadre des MAEC.

1.2.3. Gestion des cultures intermédiaires pièges à nitrate (CIPAN) favorable aux pollinisateurs

Elaborer et mettre en place un calendrier adapté des cultures mellifères, et particulièrement des CIPAN (Cultures Intermédiaires Piège A Nitrates), qui soit favorable aux pollinisateurs, par exemple en respectant les rythmes naturels des floraisons (éviter les floraisons de masse trop tardives) et en assurant la présence de ressources florales durant les périodes de disette (ex : début du printemps, été).

Dans le cas d'une éventuelle contamination des terres par des pesticides contenant des polluants organiques persistants, éviter la possibilité de floraison des plantes nectarifères/pollinifères (moutardes, phacélie, etc.), soit en remplaçant ces espèces par des plantes non productrices de nectar, soit en éliminant les plantes par des techniques mécaniques avant leur floraison.

1.2.4. Gestion des zones « non productives »

Il faut maintenir les caractéristiques écologiques des zones non dédiées à la production et leur assurer une bonne gestion afin que ces zones fournissent et soutiennent des services écosystémiques, notamment la pollinisation et la lutte antiparasitaire tout en pouvant assurer d'autres sources de revenus (bois...).

L'emplacement des zones non dédiées à la production est crucial et devrait tenir compte du paysage.

Les agriculteurs devraient être encouragés (y compris financièrement) à identifier au moins 7% de leur surface agricole la moins productive et à la gérer de manière favorable pour les pollinisateurs. Des éléments pérennes devraient être ajoutés dans le paysage (haies, arbres, etc.), de préférence des espèces endémiques et intéressantes pour les pollinisateurs, ainsi que des sites propices à la nidification (talus, bois mort, ...).

Cette recommandation peut s'appuyer sur les réglementations existantes qui restreignent l'utilisation des terres et créent des zones tampons (établissant *de facto* des « zones non dédiées

à la production ») en détaillant les espèces/pratiques favorables aux pollinisateurs requises afin d'améliorer leur valeur écologique.¹²

1.2.5. Utilisation des pesticides et des produits vétérinaires

Les principes généraux de la lutte intégrée contre les organismes nuisibles, tels que décrits à l'annexe III de la directive 2009/128/CE sur l'utilisation des pesticides compatible avec le développement durable, doivent être strictement respectés. L'utilisation responsable des pesticides devrait être inscrite dans un plan de réduction des pesticides et ne devrait être autorisée que lorsque les seuils d'intervention sont dépassés dans le cadre de la surveillance des organismes nuisibles. Dans ce cas, les agriculteurs devraient privilégier les substances actives non persistantes (DT50 inférieur à 60 jours) ou dont les métabolites n'ont aucun effet négatif sur les insectes. Une guidance sur l'utilisation des substances appropriées devrait être proposée aux agriculteurs.

Si un traitement phytosanitaire est nécessaire (par insecticide, herbicide ou fongicide), il devrait être appliqué après le coucher du soleil, quand l'activité des pollinisateurs est plus faible, bien qu'il faille noter que certains pollinisateurs sont nocturnes. Il faut éviter l'utilisation d'herbicides sélectifs sur au moins sur 50 % des prairies couvertes des plantes mellifères (pissenlit, ...). Il faut veiller à éviter la dérive des produits phytosanitaires (en particulier des insecticides) et des produits vétérinaires (antiparasitaires) utilisés pour le traitement extérieur du bétail, des bâtiments d'élevage et des véhicules d'élevage.

1.2.6. Prairies

Les agriculteurs devraient être encouragés (y compris financièrement) à ce qu'un maximum de la surface des prairies qu'ils gèrent reste des prairies de grand intérêt biologique en privilégiant les prairies permanentes aux prairies temporaires. Les agriculteurs doivent être mieux soutenus à ce niveau, notamment par le biais de conseils. Les pollinisateurs devraient être pris en compte lors de la fauche (fauche retardée, fauche en bandes, laisser une partie (10 %) de la parcelle intacte jusqu'à la fin de la floraison, etc.) Dans la mesure du possible, il faut éviter de faucher au moment où les prairies sont en fleurs.

1.2.7. Partenariat et formation avec les apiculteurs et les naturalistes

Les partenariats entre les agriculteurs et les apiculteurs agréés (et/ou les naturalistes) devraient être encouragés, facilités et stimulés. Ces partenariats devraient viser à instaurer une compréhension mutuelle et un dialogue constructif, ainsi qu'à aider l'agriculteur à mettre en œuvre les mesures favorables aux pollinisateurs et à surveiller leurs effets. Ils pourraient inclure une formation continue des agriculteurs sur les insectes auxiliaires/bénéfiques et les pollinisateurs¹³.

¹² Par exemple : Décret relatif à la protection de la ressource en eau, à la gouvernance et modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau et l'article 100 du décret-programme du 12 décembre 2014 portant des mesures diverses liées au budget en matière de calamité naturelle, de sécurité routière, de travaux publics, d'énergie, de logement, d'environnement, d'aménagement du territoire, de bien-être animal, d'agriculture et de fiscalité.

¹³ Voir l'exemple de [SEGES](#) au Danemark et de [BBCT](#) au Royaume-Uni.

1.3. Améliorer l'attractivité des plantes utilisées en milieu agricole pour les pollinisateurs

L'intérêt des cultures à potentiel mellifère peut fortement varier en fonction des critères de sélection des variétés. Intégrer des ressources florales clés dans les mélanges floraux utilisés en milieu agricole (jachères fleuries, bandes fleuries, surfaces d'intérêts écologiques (SIE) et jachères faune sauvage) par des plantes accueillant des espèces de pollinisateurs spécialisées ou rares, ou des plantes jouant un rôle important dans les réseaux plantes-pollinisateurs. Les critères de sélection devraient également inclure la quantité de pollen/nectar produite et la période/durée de la floraison. En outre, les plantes devraient être livrées sans trace de pesticide ou avec des niveaux de pesticide dont il est démontré qu'ils ne sont pas nocifs pour les pollinisateurs.

De nombreuses semences utilisées en Belgique proviennent d'Europe de l'Est et ne contiennent pas de plantes adaptées aux conditions locales ou de plantes qui présentent un intérêt pour une communauté plus large de pollinisateurs que les bourdons et les abeilles généralistes¹⁴. Il convient de promouvoir et d'encourager la production et la commercialisation durables de semences et de plantes indigènes ou locales, d'origine régionale contrôlée, ainsi que l'identification d'espèces végétales présentant un intérêt fonctionnel, sous la direction de naturalistes et de scientifiques. Un nouveau système de certification/label pourrait être créé pour soutenir ce développement, encourager sa commercialisation et son adoption par les agriculteurs.

1.4. Intégrer la biodiversité dans les services de conseil agricole (y compris la phytolice)

La mission de ces services de conseil est de donner des conseils sur les pratiques agricoles permettant de réduire l'utilisation des engrais et des produits phytopharmaceutiques en promouvant des méthodes naturelles d'amélioration de la fertilité des sols et de lutte contre les organismes nuisibles. D'autres techniciens et praticiens, par exemple les vétérinaires et les conseillers en élevage, ont un rôle consultatif. Il est fondamental que tous les techniciens et praticiens qui conseillent les agriculteurs reçoivent une formation continue sur les risques écologiques, notamment pour les pollinisateurs et les insectes utiles, associés à certaines pratiques agricoles, comme l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, des biocides et des produits vétérinaires. Ceci s'applique particulièrement aux titulaires de la phytolice P3 « Conseil/Distribution » et aux candidats à cette licence. Il faudrait privilégier l'approche de « formation des formateurs ».

1.5. Révision des réglementations et procédures existantes pour une meilleure prise en compte des enjeux de la protection des pollinisateurs

¹⁴ Qui récoltent indistinctement le pollen d'une grande variété de fleurs, dont l'écologie n'est pas liée à une ou quelques variétés de fleurs spécifiques.

En profitant de la vision de la stratégie « De la ferme à la table »¹⁵, il convient de discuter et revoir la législation qui porte sur les facteurs de déclin des pollinisateurs sauvages, comme les lois sur l'autorisation et l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, des produits biocides, des produits vétérinaires et des engrais¹⁶, les lois et autres règles (dont les règlements de police) sur l'échardonnage dans les environnements non agricoles (ressources florales), ou d'autres cadres législatifs pertinents liés à l'agriculture¹⁷:

- Fédéral :
 - Arrêté royal du 28 février 1994 relatif à la conservation, à la mise sur le marché et à l'utilisation des pesticides à usage agricole
 - Arrêté royal du 19 mars 2013 pour parvenir à une utilisation des produits phytopharmaceutiques et adjuvants compatible avec le développement durable
 - Arrêté royal du 4 septembre 2014 relatif au programme fédéral de réduction des pesticides, en ce compris leur utilisation compatible avec le développement durable.
Arrêté royal du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides
- Régions :
 - Décret du 8 février 2013 relatif à une utilisation durable des pesticides en Région flamande
 - Décret du 10 juillet 2013 instaurant un cadre pour parvenir à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable.
 - Ordonnance du 20 juin 2013 relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable en Région de Bruxelles-Capitale.
- Communes :
 - Règlements de police concernant l'échardonnage obligatoire¹⁸.

Comme l'a recommandé la Cour des comptes européenne dans son rapport spécial sur les pollinisateurs¹⁹, la Belgique devrait dûment justifier les autorisations d'urgence accordées pour les produits phytopharmaceutiques interdits qui sont nocifs pour les pollinisateurs, y compris les informations spécifiques sur les activités menées pour trouver des solutions alternatives et leurs résultats.

¹⁵ Cette stratégie entend réduire de 50 % l'utilisation et les risques des pesticides chimiques d'ici à 2030 ; réduire de 50 % l'utilisation de pesticides plus dangereux d'ici à 2030 ; diminuer d'au moins 50 % les pertes de nutriments sans détérioration de la fertilité des sols ; diminuer le recours aux engrais d'au moins 20 % d'ici à 2030.

¹⁶ En effet, l'eutrophisation (liée à l'excès de nutriments) est à l'origine de la banalisation de la flore car elle empêche les plantes oligotrophes de se développer, ce qui est extrêmement dommageable pour les pollinisateurs

¹⁷ Liste non-exhaustive.

¹⁸ Les règlements de police des 19 communes de la région de Bruxelles-Capitale ont par exemple été révisés en 2020 pour supprimer les obligations d'échardonnage ou de désherbage complet des trottoirs.

¹⁹ <https://op.europa.eu/webpub/eca/special-reports/pollinators-15-2020/en/>

1.6. Sensibiliser les acteurs économiques de la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Les agriculteurs sont pris en étau entre la demande publique d'une alimentation plus durable et les préférences des consommateurs exprimées par des exigences strictes en matière de respect de l'environnement, ainsi que de la part des détaillants et des autres acteurs économiques de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, tel que le coût de production, la forme, le calibre ou la couleur. Ces exigences sont parfois incompatibles. Par exemple, les exigences en matière de calibre, de forme ou de couleur ainsi que les exigences en matière de rendements et de volumes à produire ont une influence directe sur les pratiques agricoles et notamment sur l'utilisation des produits phytopharmaceutiques qui peuvent avoir un impact sur les pollinisateurs. Cet écart met une forte pression sur les agriculteurs qui doivent supporter la plupart des risques liés à l'agriculture innovante/alternative. Un dialogue devrait être lancé avec les acteurs en aval de la chaîne d'approvisionnement, notamment la grande distribution, afin de trouver des moyens consensuels de résoudre ces demandes contradictoires et de partager la responsabilité de la transition vers une production alimentaire plus durable. La sensibilisation des consommateurs devra accompagner toute initiative entreprise en la matière.

1.7. Promouvoir l'innovation dans les exploitations, la diffusion des connaissances et les formations (d'agriculteur à agriculteur).

Innover, c'est prendre des risques. Les exploitations pilotes qui testent et mettent en œuvre des pratiques alternatives à forte valeur ajoutée pour les pollinisateurs devraient donc être suivies et soutenues pour promouvoir la diversification. Les connaissances sur les pratiques favorables aux pollinisateurs devraient être largement diffusées, dans un format approprié pour les agriculteurs (par exemple par le biais d'une plateforme de conseillers agricoles formés spécifiquement, des ressources en ligne, de lignes directrices, de fiches d'information, de vidéos). La formation spécifique des agriculteurs par des pairs qui ont réussi à introduire des innovations favorables aux pollinisateurs devrait être facilitée²⁰. Cette formation devrait inclure des réflexions sur les cultures bénéfiques à l'environnement (y compris biodiversité) qui génèrent un revenu ou un avantage réel pour les agriculteurs afin que les producteurs soient encouragés à devenir les protagonistes de la protection des pollinisateurs ou sur des mesures qui peuvent s'avérer win-win telles que les bandes aménagées spécifiquement pour les pollinisateurs le long des champs.

1.8. Renforcer la surveillance et le suivi du commerce des pollinisateurs (sauvages)

Il convient de renforcer la réglementation concernant l'importation des pollinisateurs sauvages (abeilles, syrphes, papillons...) et élargir la législation existante aux abeilles commercialisées autres que les abeilles mellifères et les bourdons (osmies...) afin de limiter les risques d'importation de maladies.

²⁰ Elle pourrait s'appuyer, par exemple, sur les centres de recherche et d'expérimentation : <https://agriculture.wallonie.be/presentation2>.

Il convient en outre de renforcer la traçabilité des échanges et de l'origine des pollinisateurs importés et exportés dans la zone transfrontalière afin de pouvoir traiter les problèmes d'importation ou de dissémination de maladies. Il faut aussi rappeler aux apiculteurs les conditions sanitaires à respecter dans le cadre d'importation ou de déplacements d'abeilles vivantes (colonies, reines...).

Il faudrait, par exemple, établir une liste blanche des espèces qui peuvent être importées / commercialisées. Le commerce de toutes les *osmies* à des fins de pollinisation ne devrait pas être autorisé car il pourrait avoir des impacts négatifs considérables sur les communautés sauvages. Il convient de promouvoir et d'encourager la production et la commercialisation durables des pollinisateurs locaux.

Sur la base des résultats du projet²¹ de recherche APIRISK, qui a démontré que le pollen importé peut entraîner la propagation de maladies²², le commerce du pollen (y compris pour la production alimentaire) devrait être strictement réglementé, par exemple en renforçant le certificat/passeport phytosanitaire prouvant l'absence de certains pathogènes des plantes et y inclure les pathogènes des pollinisateurs pour le pollen commercialisé²³. Il faudrait prévoir des inspections sur place régulières des ruches situées dans la zone infectée et contrôler strictement le commerce légal des produits de la ruche.

1.9. Promouvoir et soutenir la progression de l'agriculture biologique et diversifiée

Bien que n'étant pas la seule pratique agricole favorable aux pollinisateurs, l'agriculture biologique réduit la pression induite par l'utilisation d'intrants chimiques. Avec la stratégie « De la ferme à la table », la Commission propose d'atteindre 25% de la surface agricole européenne sous agriculture biologique et présentera à cette fin un plan d'action. Il convient de traduire cet objectif dans les politiques agricoles régionales et d'y promouvoir également les systèmes agricoles diversifiés (polyculture incluant l'élevage, maraichage diversifié...) ayant un impact favorable sur la diversité des pollinisateurs.

1.10. Promouvoir les bonnes pratiques apicoles

Sur base des données et connaissances les plus récentes, il convient de promouvoir les meilleures pratiques apicoles, tenant compte de la cohabitation avec les pollinisateurs sauvages,

²¹ RT 15/5 APIRISK : Insleep van pathogenen via stuifmeel, bijen en bijenteeltproducten: identificatie van risico ter bescherming van plant en pollinator, Cellule Recherche Contractuelle, Service public fédéral (SPF) Santé publique, 2019.

²² de Sousa Pereira, K., Meeus, I., & Smagghe, G. (2019). Honey bee-collected pollen is a potential source of *Ascosphaera apis* infection in managed bumble bees. RAPPORTS SCIENTIFIQUES, 9.

²³ Actuellement, en application du règlement d'exécution (UE) 2018/2019 établissant une liste provisoire de végétaux, produits végétaux et autres objets à haut risque, l'importation de *Malus* et de *Prunus* n'est pas autorisée dans l'UE à des fins de plantation (y compris le pollen).

des divers facteurs de mortalité et de la biodiversité environnante. Parmi les sujets à aborder figurent :

- La promotion des races d'abeilles locales ;
- Les méthodes de lutte (y compris non-chimiques) contre le varroa ;
- La recherche en matière de changement climatique qui affecte aux pollinistours (ex. déclin des ruchers suite à l'augmentation des épisodes de sécheresse).
- La lutte contre certaines nuisibles (frelon asiatique).
- La prise en compte des ressources florales disponibles préalablement à l'installation de nouvelles ruches.
- Le dialogue entre secteurs pour garantir une apiculture durable et de qualité.

2. Rendre les villes, les infrastructures et les espaces favorables aux pollinisateurs

La richesse en espèces de pollinisateurs peut être étonnamment élevée dans les zones urbaines et périurbaines, notamment dans les zones présentant une variation suffisante entre les espaces ouverts/verts et les sites de développement urbain. La présence de bandes fleuries abondantes et diversifiées, de plantations, de sols nus, de sites de nidification est requise. De manière générale, les possibilités de stimuler la présence, l'abondance et la protection des pollinisateurs dans les zones urbanisées sont nombreuses. Les labels Bee Cities (villes amies des abeilles et pollinisateurs urbains) sont des concepts courants dans ce domaine et pourraient également être utilisés pour faire référence aux actions menées en Belgique (notamment les initiatives existantes autour des communes fleuries ou accueillantes pour les abeilles) et sensibiliser le public. Il convient de promouvoir la prise en compte des pollinisateurs dans la planification urbaine et de fournir les moyens humains et financiers nécessaires à cette prise en compte.

Si les infrastructures linéaires (telles que les routes et chemins de fer) peuvent entraîner une fragmentation des paysages, certains éléments végétalisés qui y sont associés (tels que les rangées de haies, mais aussi les talus de chemins de fer, des (auto-)routes et des voies navigables) peuvent, lorsqu'ils sont aménagés et gérés de manière écologique, servir d'habitats et de corridors écologiques, en particulier dans les zones très fragmentées. Elles devraient être prises en compte et gérées de manière appropriée, afin d'améliorer leur contribution à la biodiversité (des pollinisateurs).

De nombreuses actions en faveur des pollinisateurs ont été mises en œuvre, mais le plus souvent de manière ponctuelle. Leur impact peut être renforcé par l'intensification et l'harmonisation des efforts, ainsi que par la mise en œuvre de nouvelles actions. Ceux-ci doivent tenir compte des paramètres environnementaux ainsi que de l'utilisation principale des sols.

Il convient de noter que les actions liées à la préservation des pollinisateurs, notamment lorsqu'elles concernent la végétalisation des zones urbaines, sont également pertinentes pour relever le défi mondial de la préservation de la biodiversité et de la lutte contre les causes et les effets du changement climatique, dont les conséquences sont importantes en termes de qualité de vie dans les villes.

2.1 Harmoniser et renforcer la protection juridique des pollinisateurs dans l'ensemble du pays

La cohérence des lois de protection des espèces impliquant les pollinisateurs devrait être améliorée autant que possible dans les entités fédérées et régionales de la Belgique, sur la base

de preuves scientifiques (telles que la liste rouge belge des abeilles sauvages) et en tenant compte des circonstances régionales²⁴.

2.2 Intégrer la protection des pollinisateurs dans le cadre juridique et politique de la planification et de la gestion du territoire.

L'aménagement et la gestion de l'espace peuvent contribuer de manière significative à la préservation des pollinisateurs et des services écosystémiques qu'ils fournissent, et ils sont eux-mêmes encadrés par un cadre juridique et politique élaboré. L'intégration de la protection des pollinisateurs dans ce cadre, en dialogue avec les organismes de protection de la nature, les naturalistes, les apiculteurs, les agriculteurs et les citoyens, peut donc contribuer à encourager (par exemple, par une taxation et des subventions ciblées) les pratiques favorables aux pollinisateurs dans l'aménagement et la gestion du territoire.²⁵

2.3 Établir une coopération étroite entre les multiples autorités impliquées dans l'aménagement du territoire

La coopération entre tous les niveaux d'autorité est nécessaire pour créer une infrastructure verte qui soutient des communautés viables de pollinisateurs. Une telle coopération tire profit de l'échange des bonnes pratiques entre les autorités. En outre, il convient de promouvoir les partenariats avec les organisations et les entreprises de protection de la nature²⁶.

2.4 Intégrer les pollinisateurs dans la gestion de tous les types d'espaces

2.4.1 Intégrer les questions relatives aux pollinisateurs sauvages dans la gestion des villes et des infrastructures

Si l'intégration des préoccupations générales en matière d'écologie et de biodiversité dans la gestion des villes et des infrastructures a déjà fait l'objet d'une réflexion intense et de nombreux efforts, accorder une attention supplémentaire aux pollinisateurs sauvages permettrait d'améliorer encore sa réussite. Il serait utile de fournir des protocoles et des lignes directrices normalisés et fondés sur des données scientifiques pour les différents types de zones gérées. Il est plus particulièrement urgent d'intégrer la problématique des pollinisateurs sauvages dans la gestion des infrastructures linéaires²⁷ et de rationaliser les politiques de gestion des accotements écologiques. Ces protocoles et lignes directrices devraient viser à répondre aux besoins écologiques des pollinisateurs tout au long de l'année : fournir des sources de nourriture adéquates pendant toute la période d'activité des pollinisateurs (suffisamment de variations dans

²⁴ En tenant compte en particulier des listes rouges qui seraient développées au niveau régional.

²⁵ Par exemple, le projet en cours de la Région wallonne de planter 4000 km de haies pourrait être conditionné à la sélection de variétés pollinifères/nectarifères en tenant compte des dates de floraison.

²⁶ Comme par exemple dans le Plan Maya : <http://biodiversite.wallonie.be/fr/plan-maya.html?IDC=5617>

²⁷ Un autre exemple est celui de la plantation de variétés d'arbustes pollinifères/mellifères le long des routes.

le temps), ainsi que des lieux de nidification. Les protocoles/lignes directrices devraient être adaptés aux différents types de parties prenantes impliquées, tant publiques que privées, et devraient être clairs sur l'impact potentiel ou attendu des actions/pratiques proposées.

Concernant en particulier le fleurissement des espaces publics, les plantes utilisées devraient être produites sans utilisation de pesticides qui pourraient impacter négativement les pollinisateurs ou avec des niveaux de pesticide dont il est démontré qu'ils ne sont pas nocifs pour les pollinisateurs. Un travail doit donc être mené tant au niveau de la demande publique (cahiers de charges) que de l'offre disponible, en stimulant la production de plantes .

2.4.2 Intégrer les questions relatives aux pollinisateurs sauvages dans la gestion des espaces naturels

Compte tenu de l'importance des pollinisateurs sauvages en tant que groupe d'espèces parapluie pour la conservation de la biodiversité et en tant qu'organismes clés pour le fonctionnement de nombreux écosystèmes, un effort ciblé visant à intégrer des mesures favorisant leur prospérité aura des retombées positives sur tous les objectifs de gestion de la nature. Ces efforts pourraient comprendre :

- Améliorer la prise en compte des pollinisateurs dans les espaces naturels protégés et gérés, par exemple en incluant plus explicitement les espèces pollinisatrices comme espèces cibles et indicatrices, en synthétisant les connaissances concernant les insectes pollinisateurs sauvages du site (liste d'espèces, localisation, exigences écologiques, menaces...), en identifiant les lacunes existantes dans les plans de gestion des sites et en intégrant les enjeux de conservation en termes de milieux, de fonctionnalités et d'espèces de pollinisateurs dans les plans de gestion. Ceci concerne aussi la gestion des zones boisées.
- Tenir compte des pollinisateurs dans les plans et mesures d'adaptation des espaces naturels au changement climatique, en incluant notamment un critère nectarifère et pollinifère aux critères de sélection des variétés et essences, et en veillant à leur diversité.
- Favoriser les échanges entre gestionnaires d'espaces naturels, par exemple par le biais d'une synthèse des démarches réalisées (objectifs, structures du paysage importantes pour les pollinisateurs et mesures de gestion ciblées, actions concrètes réalisées pour les pollinisateurs, évaluation des résultats obtenus), de symposiums et rencontres, de sorties de terrain, de co-rédaction de guides de bonnes pratiques et de fiches techniques...
- Créer et diffuser des contenus sur les aménagements favorables aux pollinisateurs, par exemple par le biais d'une plateforme de ressources web, la création et la diffusion de guides, fiches thématiques, vidéos ...
- Impliquer tous les partenaires concernés, en particulier les organisations publiques et privées de gestion de la nature et les propriétaires fonciers ;

- Identifier les espèces de pollinisateurs sauvages pour lesquelles une zone naturelle pourrait constituer un habitat et adapter la gestion pour les attirer (notamment en évaluant l'éventuelle incompatibilité avec les colonies d'abeilles domestiques existantes ou en augmentation).

2.4.3 Promouvoir l'intégration des pollinisateurs dans la gestion des espaces verts privés.

Une part importante des sols est constituée d'espaces verts privés comme les jardins, les espaces verts entourant les infrastructures commerciales et industrielles et les écoles, qui offrent un potentiel élevé d'accueil des populations de pollinisateurs . L'amélioration de la biodiversité dans ces espaces présente des avantages supplémentaires en termes de sensibilisation, d'information et de bien-être physique et émotionnel. Les mesures et actions politiques de soutien dépendront du type de propriété, mais peuvent inclure l'élément suivant des groupes suivants :

- *Actions habilitantes* : par exemple, amélioration de la qualité de l'habitat pour un large éventail de pollinisateurs ; création d'un label pour les jardiniers appliquant des pratiques favorables aux pollinisateurs ; aligner autant que possible les labels existants pour les villes et les communes, ...
- *Incitations* à soutenir l'utilisation et la plantation d'espèces végétales indigènes adaptées aux pollinisateurs sauvages ; distribution de graines de plantes à fleurs d'origine locale ²⁸; encourager la vente et l'achat de plantes et gazons sans trace de pesticide ou avec des niveaux de pesticide dont il est démontré qu'ils ne sont pas nocifs pour les pollinisateurs ...
- *Une communication orientée action*²⁹ ciblant les écoles, les détaillants et les entreprises concernées (pépinières, jardinerie, magasins de bricolage) afin de sensibiliser et de renforcer les capacités en énumérant les avantages des pollinisateurs, des espèces végétales locales favorables aux pollinisateurs comme plantes de jardin préférées et des alternatives à l'utilisation de pesticides qui ont un impact négatif sur les pollinisateurs ; en informant sur les alternatives aux plantes exotiques.

2.5 Proposer des formations à tous les acteurs responsables de la gestion des zones vertes

La formation des parties prenantes est essentielle au succès de toutes les politiques et mesures relatives aux zones vertes. Ces formations devraient cibler de préférence les agents publics, mais peuvent également être proposées aux acteurs privés concernés (jardiniers, horticulteurs,

²⁸ Par exemple via la « Semaine de l'arbre », en distribuant des variétés d'arbustes pollinifères/mellifères avec une campagne de communication adéquate.

²⁹ Par exemple : Week van de BIJ en Flandre <https://www.weekvandebij.be/> ; Protocole pour une ville favorable aux pollinisateurs <https://www.weekvandebij.be/bijenvriendelijkste-gemeente-deelnemen>.

entrepreneurs de jardin, apiculteurs...). Elles devraient fournir des conseils techniques et informer sur le rapport coût-efficacité et/ou le retour sur investissement des pratiques de gestion (par exemple, la réduction de la fréquence de tonte et ses avantages associés au niveau du lien environnement-économie). Une approche très efficace consiste à encourager les échanges entre pairs sur les bonnes pratiques et leur impact.

3. Sensibiliser et améliorer les connaissances sur l'état des pollinisateurs et les causes de leur déclin.

La mise en œuvre d'une stratégie efficace en matière de pollinisateurs repose sur une base de connaissances solide, étayée par des recherches scientifiques approfondies visant à mieux comprendre la pollinisation en tant que fonction de l'écosystème, ainsi que les facteurs de changement. Elle nécessite également des outils de soutien adéquats et efficaces pour documenter les tendances et les incidences, ainsi qu'un engagement fort, par le biais de la sensibilisation et de la diffusion auprès du public et des parties prenantes, afin d'informer sur les nouvelles connaissances et d'obtenir le soutien de la société pour ses mesures, en particulier avec les apiculteurs en tant que parties prenantes clés. La promotion de la science citoyenne³⁰ est un élément transversal crucial pour développer et mettre en œuvre une stratégie largement soutenue en matière de recherche sur les pollinisateurs.

La communauté scientifique belge a contribué avec succès à une meilleure connaissance des pollinisateurs et des menaces auxquelles ils sont confrontés. Il persiste néanmoins d'importantes lacunes dans les connaissances et un manque de surveillance suffisamment solide et fondée sur la science pour évaluer l'efficacité des mesures. Les sections suivantes énumèrent une série de domaines de recherche (et donc de financement) et de surveillance prioritaires d'égale importance, ainsi que les moyens d'accroître le soutien du public à leur égard.

3.1 Évaluer le statut des pollinisateurs belges et accroître la connaissance de leur biologie et de leur écologie

Un travail important de documentation sur le statut et les tendances et l'amélioration de la compréhension des pollinisateurs en Belgique a révélé de fortes indications du déclin des pollinisateurs. Il existe néanmoins un besoin évident d'améliorer la cohérence et l'exhaustivité de la base de connaissances qui sous-tend la recherche ciblée. Les particularités de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique belge doivent être prises en compte, en veillant à ce que les informations soient générées, compilées et mises à disposition à toutes les échelles et à tous les niveaux politiques pertinents, y compris les entités fédérales et fédérées, et les gouvernements locaux.

Pour résoudre ces problèmes, les actions prioritaires suivantes sont recommandées :

³⁰ Une description de la science citoyenne peut être trouvée ici : [Examining the use and practices of Citizen Science for EU policies | JRC Science Hub Communities \(europa.eu\)](#). Une assez bonne définition de la science citoyenne est également disponible ici : [Citizen science - Wikipedia](#)

- Réaliser une étude approfondie de l'écologie des pollinisateurs sauvages permettant d'établir les préférences des différentes espèces et ainsi identifier les facteurs clefs de succès pour les différentes populations.
- Etablir une liste exhaustive des plantes pollinifères/nectarifères indigènes bénéfiques pour les pollinisateurs sauvages (basée sur leur taux de visite, leur valeur nutritionnelle, leur rôle fonctionnel) en portant une attention particulière sur les préférences alimentaires des espèces spécialistes.
- Quantifier les tendances des populations de pollinisateurs, y compris leur répartition, leur abondance et leur santé (comme la viabilité de la taille de la population) au niveau national et régional, et dans différentes catégories d'utilisation des sols (habitats urbains, agricoles et semi-naturels), et établir des listes rouges pour tous les taxons de pollinisateurs au niveau national/régional³¹ ;
- Évaluer l'impact des changements globaux, en particulier du changement climatique, sur les pollinisateurs ; améliorer et appliquer des modèles de tendances de distribution pour les communautés de pollinisateurs ; identifier les futures zones de refuge et élaborer des directives de gestion appropriées (voir aussi action 2.4.2) ;
- Promouvoir la recherche fondamentale, notamment par le biais de la science citoyenne, sur la taxonomie, la biogéographie, l'écologie et les caractéristiques du cycle de vie des pollinisateurs (comme la nidification), en particulier sur les groupes moins connus, et développer de nouveaux outils utilisant des méthodes moléculaires pour identifier les pollinisateurs et les organismes associés (y compris les plantes hôtes, les parasites, les maladies et leurs vecteurs) ;
- Faciliter la disponibilité et l'accès aux informations en collectant et en diffusant des données sur les caractéristiques écologiques, biogéographiques et du cycle de vie des pollinisateurs.

3.2 Mesurer la valeur du service écosystémique rendu par les pollinisateurs

Suite à l'évaluation de l'IPBES sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire³², il est largement admis que la pollinisation constitue un service écosystémique d'une importance cruciale. Cependant, à l'échelle nationale et régionale belge, les informations pertinentes pour la politique sur la valeur du service écosystémique sont fragmentaires.

Nous recommandons donc de soutenir des études pour :

³¹ En évitant dans la mesure du possible les prélèvements d'individus lors des suivis

³² IPBES (2016). Le rapport d'évaluation de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire. S.G. Potts, V. L. Imperatriz-Fonseca, and H. T. Ngo (eds). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 552 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3402856>

- mesurer (tant qualitativement que quantitativement) et surveiller les services écosystémiques offerts par les espèces de pollinisateurs, y compris, mais sans s'y limiter, la pollinisation elle-même, à des échelles politiques appropriées ; et
- identifier et traiter les facteurs qui ont un impact sur la fourniture de ces services écosystémiques.

3.3 Évaluer et surveiller les facteurs liés au déclin des pollinisateurs.

Alors que les scientifiques constatent un déclin général des populations d'espèces de pollinisateurs et que certains des facteurs de ce déclin ont été identifiés, la gamme complète et l'impact relatif des facteurs pertinents impliqués et les dépendances entre ceux-ci n'ont pas encore été complètement élucidés. Pour planifier des réponses politiques efficaces, il est essentiel de s'attaquer à ces hiatus.

Des efforts supplémentaires sont nécessaires, non seulement pour étudier l'impact relatif et les interactions entre les facteurs connus tels que les maladies, les espèces exotiques envahissantes, les pesticides et la qualité de l'habitat, mais aussi pour identifier et évaluer l'effet potentiel de facteurs peu étudiés affectant les pollinisateurs. Nous devons concevoir des méthodes efficaces pour étudier les interactions entre les pollinisateurs domestiques et sauvages et évaluer ces interactions en fonction de la qualité de l'habitat et des ressources disponibles pour les pollinisateurs.

Plus précisément, il est urgent de réaliser plus d'études sur l'impact des pesticides et des biopesticides sur les pollinisateurs sauvages non ciblés, ainsi que sur les pratiques agricoles actuelles et/ou potentiellement favorables. La surveillance générale de l'exposition environnementale aux produits phytopharmaceutiques et aux biocides est tout aussi urgente. Le programme de développement d'abeilles résistantes à *Varroa* (par exemple, « Arista Bee research ») et autres maladies (CARI Asbl), devrait être accéléré, tout en tenant compte de la diversité génétique des abeilles et en la préservant. Il s'agit d'un programme pour lequel le soutien des apiculteurs en tant que fournisseurs d'informations logistiques sur l'élevage des abeilles est essentiel.

3.4 Évaluer l'efficacité des mesures politiques en faveur des pollinisateurs

Une politique efficace à long terme en matière de pollinisateurs doit pouvoir s'adapter à l'amélioration des connaissances et à l'évolution des circonstances. Cela nécessite la mise en place d'un processus de gestion adaptative pour permettre de surveiller son impact et de tirer des enseignements de l'expérience. Pour cela, nous recommandons de créer et de suivre des projets pilotes permettant d'évaluer l'effet des mesures prises en faveur des pollinisateurs (p. ex. prairies fleuries pour déterminer les espèces et variétés de plantes les plus favorables aux pollinisateurs, hôtels à insectes, etc.) et d'en déduire d'éventuelles mesures correctives. Idéalement, ces projets

comprennent des sites situés dans différents types de paysages, et des sites où aucune intervention humaine ou mesure politique n'est mise en œuvre. Ils doivent impliquer les parties prenantes et évaluer des aspects tels que le rapport coût-efficacité, l'appropriation et l'acceptation par les parties prenantes, et la reproductibilité.

3.5 Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un système de surveillance à l'échelle de l'UE

Dans le but d'évaluer le statut et les tendances des pollinisateurs et de leurs habitats à l'échelle de l'UE, la Commission européenne élabore actuellement un programme de surveillance visant à produire des données et des informations complètes et cohérentes³³. Ces données et informations seront également utilisées pour développer des indicateurs fiables et réactifs sur les pollinisateurs qui permettront d'évaluer l'impact des politiques européennes pertinentes (notamment la politique agricole commune de l'UE) et de développer un atlas européen sur les pollinisateurs et la pollinisation. La Belgique devrait contribuer au développement du système et veiller à ce qu'il soit adapté et approprié au contexte belge en soutenant :

- Le développement, l'essai et l'adoption de protocoles standardisés pour le suivi des pollinisateurs sauvages ;
- L'introduction de pratiques de collecte de données scientifiquement fondées, notamment en reliant les espèces aux données sur l'habitat et la flore, et en ciblant des zones géographiques clés et/ou des zones insuffisamment étudiées (par exemple, les vallées de Flandre-Occidentale, de Calestienne, de Gaume et de la Meuse et du Geer).
- Le développement et l'adoption d'indices (ou indicateurs) de santé sur les populations et les communautés de pollinisateurs sauvages, sur la base de données normalisées de surveillance des pollinisateurs ;
- La promotion et la facilitation de la recherche participative impliquant des parties prenantes et des scientifiques citoyens.

Ce système (en particulier les indices ou indicateurs) servira à mesurer l'impact des mesures sur les populations de pollinisateurs et pourrait servir de proxy à l'évaluation d'autres politiques directement ou indirectement liées aux pollinisateurs.

3.6 Gérer, entretenir et connecter les bases de données sur les pollinisateurs

La disponibilité de données et d'informations répondant aux principes de facilité de recherche, d'accessibilité, d'interopérabilité et de réutilisation (FAIR - findability, accessibility, interoperability, and reusability) est essentielle au progrès scientifique et à une surveillance efficace. Pour atteindre une telle qualité de données et d'informations sur les pollinisateurs, des mesures doivent être prises pour améliorer la gestion des données pertinentes selon les principes suivants :

³³ Voir https://ec.europa.eu/environment/integration/research/newsalert/pdf/issue-23-2020-05-pollinators-future-brief__en.pdf

- Augmenter la disponibilité des données historiques de base en inventoriant, gérant et numérisant les collections entomologiques de Belgique (par exemple, en poursuivant le travail effectué dans le cadre du projet BELSPO BELBEES) ;
- Promouvoir l'interopérabilité des bases de données régionales, nationales et internationales en mettant en œuvre des normes communes et en promouvant l'échange transfrontalier de données (par exemple, par le biais du GBIF) ;
- Établir et maintenir une plateforme nationale de données sur les pollinisateurs, en intégrant et en s'appuyant sur les bases de données de projets, tels que BELBEES (inventaires et numérisation des données belges), SAPOLL (Sauvons nos pollinisateurs / Samenwerken voor pollinators), ou WildBnB (Brussels Bee Atlas) et des bases de données de science citoyenne telles que waarnemingen.be/observations.be de Natuurpunt/Natagora.
- Davantage promouvoir les données ouvertes.

3.7 Informer les parties prenantes et le public des nouvelles connaissances et promouvoir la science citoyenne sur les pollinisateurs.

Comme mentionné ci-dessus, la mise en œuvre d'une stratégie adaptative en matière de pollinisateurs, qui s'appuie sur les progrès de la science, nécessite un engagement aux côtés du public et des apiculteurs en tant que parties prenantes clés pour garantir le soutien nécessaire de la société. La promotion de la science citoyenne n'est pas seulement un élément de cette démarche, mais elle est cruciale car elle contribue de manière significative à la base de données et d'informations nécessaire au progrès et au suivi scientifiques. Des exemples de modèles possibles sont « nederlandzoemt.nl » ou l'application pour smartphone « ObsIdentify ». Certains éléments spécifiques qui pourraient y contribuer sont les suivants :

- Informer et sensibiliser (notamment par un soutien des associations spécialisées) les professionnels et secteurs publics sur l'importance du choix et de la qualité des plantes à fleurs pour les pollinisateurs.
- En s'appuyant sur les centres de recherche/connaissance subventionnés existants, fournir aux professionnels (agriculteurs, apiculteurs, naturalistes, horticulteurs, paysagistes, architectes, etc.) des informations afin qu'ils puissent dispenser à leurs clients des conseils pertinents et corrects sur l'achat de plantes destinées aux pollinisateurs ;
- Développer et promouvoir des boîtes à outils d'information pour les écoles, adaptées au niveau d'enseignement.
- Faciliter la diffusion des connaissances et des découvertes scientifiques grâce à des programmes éducatifs de radio et de télévision financés par des fonds publics.

VI. Suivi et rapportage

Le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sera réalisé par le groupe de travail pollinisateurs (GTP) sous la supervision de la Conférence interministerielle de l'Environnement élargie à la Recherche et à l'Agriculture. Une réunion de suivi du GTP sera organisée au moins une fois par an à partir de l'adoption de la stratégie.

Le groupe de travail pollinisateurs produira un rapport d'évaluation de la mise en œuvre de la stratégie tous les 3 ans à partir de son adoption.